



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ**  
**ET DE LA LÉGALITÉ**

**N° Spécial**

**12 Septembre 2018**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**N° Spécial DCL du 12 Septembre 2018**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêtés-Avis</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE</b>	<b>Page</b>
DCL/BRGE N° 2018-155	28.08.2018	Arrêté instituant les bureaux de vote dans la commune de Villeneuve-la-Garenne.	3
ANNEXE		Annexe à l'arrêté DCL/BRGE n° 2018-155 du 28 août 2018.	5
DCL/BRGE N° 2018-156	29.08.2018	Arrêté portant désignation des délégués de l'administration chargés de la révision des listes électorales de la commune d'Asnières-sur-Seine pour la période du 1 <sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019.	9
DCL/BRGE N° 2018-157	29.08.2018	Arrêté portant désignation des délégués de l'administration pour la révision des listes électorales de la commune de Bois-Colombes pour la période du 1 <sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019.	11
DCL/BRGE N° 2018-158	29.08.2018	Arrêté portant désignation des délégués de l'administration pour la révision des listes électorales de la commune de Clichy-la-Garenne pour la période du 1 <sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019.	13
DCL/BRGE N° 2018-159	29.08.2018	Arrêté portant désignation des délégués de l'administration pour la révision des listes électorales de la commune de Colombes pour la période du 1 <sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019.	15
DCL/BRGE N° 2018-160	29.08.2018	Arrêté portant désignation des délégués de l'administration pour la révision des listes électorales de la commune de Courbevoie pour la période du 1 <sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019.	17
DCL/BRGE N° 2018-161	29.08.2018	Arrêté portant désignation des délégués de l'administration pour la révision des listes électorales de la commune de Garches pour la période du 1 <sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019.	19

Arrêtés-Avis	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	Page
DCL/BRGE N° 2018-162	29.08.2018	Arrêté portant désignation des délégués de l'administration pour la révision des listes électorales de la commune de Gennevilliers pour la période du 1 <sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019.	21
DCL/BRGE N° 2018-163	29.08.2018	Arrêté portant désignation des délégués de l'administration pour la révision des listes électorales de la commune de La Garenne-Colombes pour la période du 1 <sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019.	23
DCL/BRGE N° 2018-164	29.08.2018	Arrêté portant désignation des délégués de l'administration pour la révision des listes électorales de la commune de Levallois-Perret pour la période du 1 <sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019.	25
DCL/BRGE N° 2018-165	29.08.2018	Arrêté portant désignation des délégués de l'administration pour la révision des listes électorales de la commune de Nanterre pour la période du 1 <sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019.	27
DCL/BRGE N° 2018-166	29.08.2018	Arrêté portant désignation des délégués de l'administration pour la révision des listes électorales de la commune de Neuilly-sur-Seine pour la période du 1 <sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019.	29
DCL/BRGE N° 2018-167	29.08.2018	Arrêté portant désignation des délégués de l'administration pour la révision des listes électorales de la commune de Puteaux pour la période du 1 <sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019.	31
DCL/BRGE N° 2018-168	29.08.2018	Arrêté portant désignation des délégués de l'administration pour la révision des listes électorales de la commune de Rueil-Malmaison pour la période du 1 <sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019.	33
DCL/BRGE N° 2018-169	29.08.2018	Arrêté portant désignation des délégués de l'administration pour la révision des listes électorales de la commune de Saint-Cloud pour la période du 1 <sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019.	35
DCL/BRGE N° 2018-170	29.08.2018	Arrêté portant désignation des délégués de l'administration pour la révision des listes électorales de la commune de Suresnes pour la période du 1 <sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019.	37
DCL/BRGE N° 2018-171	29.08.2018	Arrêté portant désignation des délégués de l'administration pour la révision des listes électorales de la commune de Vaucresson pour la période du 1 <sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019.	39

Arrêtés-Avis	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	Page
DCL/BRGE N° 2018-172	29.08.2018	Arrêté portant désignation des délégués de l'administration pour la révision des listes électorales de la commune de Villeneuve-la-Garenne pour la période du 1 <sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019.	41
DCL/BRGE N° 2018-173	31.08.2018	Arrêté portant convocation des électeurs à l'élection des juges au tribunal de commerce de Nanterre.	43
DCL/BRGE/ CDAC N° 2018-180	03.09.2018	Avis relatif à la demande de création d'un ensemble commercial Auchan totalisant 2387 m2 de surface de vente, situé dans le lot G2 de l'Ecoquartier de la ZAC Victor Hugo à Bagneux, reçue dans mes services le 3 juillet 2018 et enregistrée sous le numéro 92.18.07.	46



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DCL/BRGE n° 2018-155 du 28 août 2018  
instituant les bureaux de vote dans la commune de Villeneuve-la-Garenne

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

**Vu** le code électoral et notamment les articles L.12, L.13, L.17, L.125 et R.40,

**Vu** la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2014-256 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Hauts-de-Seine,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** la circulaire du ministère de l'Intérieur du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31 décembre 2019,

**Vu** l'arrêté DRE/BELP n° 2016-131 du 12 août 2016 instituant les bureaux de vote dans la commune de Villeneuve-la-Garenne,

**Vu** la demande du maire de Villeneuve-la-Garenne en date du 11 juin 2018,

**Sur** la proposition du secrétaire général de la préfecture,

### ARRETE

**ARTICLE 1** : les électeurs de la commune de Villeneuve-la-Garenne sont répartis dans les bureaux de vote dont la liste et le périmètre sont précisés en annexe jointe au présent arrêté.

**ARTICLE 2** : les Français établis hors de France, les militaires, les marinières, les personnes détenues, les forains et gens du voyage seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur, lorsqu'il s'avérera impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, leur attache avec un bureau de vote.

/...

**ARTICLE 3** : le bureau centralisateur pour chaque scrutin est fixé comme suit :

Elections	Bureau centralisateur
Présidentielles, européennes, législatives (1 <sup>ère</sup> circonscription), régionales, départementales (canton n° 14 : Gennevilliers), municipales et référendums	Bureau n° 1 Hôtel de Ville 28 avenue de Verdun

**ARTICLE 4** : les périmètres des bureaux de vote sont pris en compte dans l'établissement des listes électorales.

**ARTICLE 5** : le présent arrêté entre en vigueur à compter du 11 mars 2019.

Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**ARTICLE 6** : le secrétaire général de la préfecture, le maire de la commune de Villeneuve-la-Garenne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 28 août 2018

Le Préfet  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

Vincent BERTON

## VILLENEUVE-LA-GARENNE – LISTE DES BUREAUX DE VOTE

ANNEXE à l'arrêté DCL/BRGE n° 2018-155 du 28 août 2018

Numéro	Désignation	Adresse	Canton
1 Bureau centralisateur	HÔTEL DE VILLE	28 avenue de Verdun	N° 14 - Gennevilliers
2	CENTRE ADMINISTRATIF	28 avenue de Verdun	N° 14 - Gennevilliers
3	ESPACE PIERRE BROSSOLETTE	3 rue Pierre Brossolette	N° 14 - Gennevilliers
4	ECOLE MATERNELLE JULES VERNE PREAU	Rue du Fond de la Noue	N° 14 - Gennevilliers
5	ECOLE MATERNELLE JULES VERNE REFECTOIRE	Rue du Fond de la Noue	N° 14 - Gennevilliers
6	MATERNELLE PIERRE DE COUBERTIN	Avenue Pierre de Coubertin	N° 14 - Gennevilliers
7	NOUVEAU MONDE	3 mail Marie Curie	N° 14 - Gennevilliers
8	CENTRE MUNICIPAL DE LOISIRS JOSEPH KESSEL	74 rue de la Fosse aux Astres	N° 14 - Gennevilliers
9	CENTRE MUNICIPAL DE LOISIRS JOSEPH KESSEL	74 rue de la Fosse aux Astres	N° 14 - Gennevilliers
10	CENTRE MUNICIPAL DE LOISIRS JOSEPH KESSEL	74 rue de la Fosse aux Astres	N° 14 - Gennevilliers
11	CENTRE MUNICIPAL DE LOISIRS JOSEPH KESSEL	74 rue de la Fosse aux Astres	N° 14 - Gennevilliers
12	MATERNELLE SONIA DELAUNAY	21 avenue du Ponant	N° 14 - Gennevilliers
13	ECOLE MATERNELLE JEAN JAURES REFECTOIRE	16 avenue Jean Jaurès	N° 14 - Gennevilliers
14	ECOLE PRIMAIRE PIERRE DE COUBERTIN	Avenue Pierre de Coubertin	N° 14 - Gennevilliers

BUREAU DE VOTE N° 1	
Lieu de vote : HÔTEL DE VILLE 28 avenue de Verdun	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée Saint Paul	Totalité
Boulevard Galliéni	du n°182 à la fin   du n°191 à la fin
Place André Malraux	Totalité
Rue des Anciennes Ecoles	Totalité
BUREAU DE VOTE N° 2	
Lieu de vote : CENTRE ADMINISTRATIF 28 avenue de Verdun	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue de Verdun	du n°1 au n°64
Impasse Daniel	Totalité
Impasse des lilas	Totalité
Quai d'Asnières	du n°1 au n°38
Rue Brandin	Totalité
Rue Pierre Brossolette	Totalité
Villa Galliéni	Totalité
BUREAU DE VOTE N° 3	
Lieu de vote : ESPACE PIERRE BROSSOLETTE 3 rue Pierre Brossolette	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée des Augustins	Totalité
Boulevard Galliéni	du n°1 au n°189   du n°2 au n°180
Impasse Edouard Manet	Totalité
Impasse Legendre	Totalité
Quai d'Asnières	du n°39 à la fin
Quai du Moulin de Cage	Totalité
Rue Arthur Guillemain	Totalité
Rue des Augustins	Totalité
Rue du 11 novembre 1918	Totalité
Rue Edouard Manet	Totalité
Rue Homère Robert	Totalité
Rue Pointet	Totalité
Rue Royer	Totalité
BUREAU DE VOTE N° 4	
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE JULES VERNE – PREAU Rue du Fond de la Noue	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée Ampère	Totalité
Allée des Frères Lumière	Totalité
Rue Claude Debussy	Totalité
Rue Emmanuel Chabrier	Totalité
Rue Gabriel Fauré	Totalité
Rue Hector Berlioz	Totalité
Rue Maurice Ravel	Totalité
Voie Promenade	Totalité
BUREAU DE VOTE N° 5	
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE JULES VERNE – REFECTOIRE Rue du Fond de la Noue	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée de Normandie	Totalité
Allée des Acacias	Totalité
Allée Descartes	Totalité
Allée Gay Lussac	Totalité
Allée Lavoisier	Totalité
Allée Pascal	Totalité
Allée Pasteur	Totalité
Avenue de Verdun	du n°65 au n°78
Impasse d'Artois	Totalité
Place du Berry	Totalité
Rue du Fond de la Noue	Totalité

BUREAU DE VOTE N°6		
Lieu de vote : MATERNELLE PIERRE DE COUBERTIN		
Avenue Pierre de Coubertin		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Saint Exupéry	Totalité	
Avenue de la Paix	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°7		
Lieu de vote : NOUVEAU MONDE		
3 mail Marie Curie		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue du 8 mai 1945	Totalité	
Avenue du Maréchal Leclerc	Totalité	
Avenue Pierre de Coubertin	Totalité	
Boulevard Charles de Gaulle	Côté pair du n° 52 au n° 70	Côté impair du n° 37 au n° 71
Place Charles de Gaulle	Totalité	
Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny	Totalité	
Square Albert Camus	Totalité	
Square Paul Claudel	Totalité	
Square Roger Martin du Gard	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°8		
Lieu de vote : CENTRE MUNICIPAL DE LOISIRS JOSEPH KESSEL		
74 rue de la Fosse aux Astres		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Jean Moulin 2	Totalité	
Boulevard Charles de Gaulle	du n°1 au n°35	du n°2 au n°50
Rue Chaillon	Totalité	
Rue de l'Avenir	Totalité	
Rue Dupont du Chambon	Totalité	
Rue Henri Barbusse	Totalité	
Rue Noël Le Dudal	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°9		
Lieu de vote : CENTRE MUNICIPAL DE LOISIRS JOSEPH KESSEL		
74 rue de la Fosse aux Astres		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Rue de la Fosse aux Astres	Totalité	
Rue Gaston Appert	Totalité	
Rue Mathilde Milliard	Totalité	
Villa Caillebotte	Totalité	
Villa Sainte Marie	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°10		
Lieu de vote : CENTRE MUNICIPAL DE LOISIRS JOSEPH KESSEL		
74 rue de la Fosse aux Astres		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue Jean Moulin	Côté pair du n° 4 au n° 50	Côté impair du n° 1 au n° 29
Place des Tilleuls	Totalité	
Quai Alfred Sisley	Totalité	
Rue Alphonse Daudet	Totalité	
Rue de l'Arbre aux 40 Ecus	Totalité	
Rue des Sorbiers aux Oiseaux	Totalité	
Villa Edmond Rarchaert	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°11		
Lieu de vote : CENTRE MUNICIPAL DE LOISIRS JOSEPH KESSEL		
74 rue de la Fosse aux Astres		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée de la Fosse aux Astres	Totalité	
Avenue Jean Moulin	Côté pair du n° 52 à la fin	Côté impair du n° 31 à la fin
Chemin de la Fosse aux Astres	Totalité	
Impasse Jean Moulin	Totalité	
Rue des Bouleaux Blancs	Totalité	
Rue du Tremble	Totalité	

BUREAU DE VOTE N°12		
Lieu de vote : MATERNELLE SONIA DELAUNAY 21 avenue du Ponant		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Berthe Morisot	Totalité	
Allée Paul Gauguin	Totalité	
Avenue de la Redoute	Totalité	
Avenue Marc Sangnier	Totalité	
Avenue Marcellin Berthelot	Totalité	
Avenue Nobel	Totalité	
Avenue Philippe Lebon	Totalité	
Avenue du Ponant	Côté pair du n° 2 au n° 46	Côté impair du n° 1 à la fin
Mail Roger Prévot	Totalité	
Rue d'Estienne d'Orves	Totalité	
Rue Paul Signac	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°13		
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE JEAN JAURES – REFECTOIRE 16 avenue Jean Jaurès		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue de la Longue Bertrane	Totalité	
Avenue de Verdun	du n° 79 à la fin	
Avenue du Vieux Chemin de Saint Denis	Totalité	
Avenue Jean Jaurès	Totalité	
Avenue Jean Mermoz	Totalité	
Chemin de la Litte	Totalité	
Chemin des Regniers	Totalité	
Rue de la Bongarde	Totalité	
Rue du Haut de la Noue	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°14		
Lieu de vote : ECOLE PRIMAIRE DE COUBERTIN Avenue Pierre de Coubertin		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Louis Juvet	Totalité	
Avenue du Ponant	Côté pair du n° 48 à la fin	
Avenue Georges Pompidou	Totalité	
Avenue Paul Herbé	Totalité	
Boulevard Charles de Gaulle	Côté pair du n° 72 à la fin	Côté impair du n° 73 à la fin
Chemin du Bucher	Totalité	
Mail Marie Curie	Totalité	
Rue Gérard Philippe	Côté impair du n° 1 au n° 99	
Square Gérard Philippe	Côté pair du n° 2 au n° 100	
Square Giraudoux	Totalité	



PREFET DES HAUTS DE SEINE

Arrêté DCL/BRGE n° 2018-156 du 29 août 2018 portant désignation  
des délégués de l'administration chargés de la révision des listes électorales  
de la commune d'Asnières-sur-Seine pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

**Vu** les dispositions du code électoral et notamment l'article L 16 et L 17 ;

**Vu** la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur n° 1317573.C du 25 juillet 2013 relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

**Vu** la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** la circulaire du ministère de l'Intérieur du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31 décembre 2019,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

### ARRETE

**ARTICLE 1** : les personnes ci-après énumérées, sont désignées en qualité de délégués de l'administration au sein des commissions administratives chargées de la révision des listes électorales de la commune d'Asnières-Sur-Seine pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019 :

**COMMISSION COMMUNALE**  
M. Pierre RICHIER

### COMMISSIONS PAR BUREAUX DE VOTE

M. Pierre RICHIER  
M. Claude MOREL  
M. Yves ALLAIN

Mme Founémoussou TOURE  
M. Guy de PRA~~T~~I,  
M. Raphaël CONRARD

ARTICLE 2 : le Secrétaire Général de la préfecture et le Maire d'Asnières-sur-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 29 août 2018

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON



PREFET DES HAUTS DE SEINE

Arrêté DCL/BRGE n° 2018-157 du 29 août 2018 portant désignation  
des délégués de l'administration pour la révision des listes électorales  
de la commune de Bois-Colombes pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

**Vu** les dispositions du code électoral et notamment l'article L 16 et L 17,

**Vu** la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur n° 1317573.C du 25 juillet 2013 relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

**Vu** la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** la circulaire du ministère de l'Intérieur du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31 décembre 2019,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : les personnes ci-après énumérées, sont désignées en qualité de délégués de l'administration au sein des commissions administratives chargées de la révision des listes électorales de la commune de Bois-Colombes pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019.

**COMMISSION COMMUNALE**

Colonel Jacques LEVY

**COMMISSIONS PAR BUREAUX DE VOTE**

Colonel Jacques LEVY  
M. Guy GARNIER  
Mme Monique PATROIS

M. Philippe du TERRAIL COUVAT  
Mme Elisabeth TEBOUL  
Mme Martine NOVIC

ARTICLE 2 : le Secrétaire Général de la préfecture et le Maire de Bois-Colombes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 29 août 2018

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON



## PREFET DES HAUTS DE SEINE

Arrêté DCL/BRGE n° 2018-158 du 29 août 2018 portant désignation des délégués de l'administration pour la révision des listes électorales de la commune de Clichy-la-Garenne pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

**Vu** les dispositions du code électoral et notamment l'article L 16 et L 17 ;

**Vu** la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur n° 1317573.C du 25 juillet 2013 relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

**Vu** la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** la circulaire du ministère de l'Intérieur du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31 décembre 2019,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

### ARRETE

**ARTICLE 1** : les personnes ci-après énumérées, sont désignées en qualité de délégués de l'administration au sein des commissions administratives chargées de la révision des listes électorales de la commune de Clichy-la-Garenne pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019.

**COMMISSION COMMUNALE**  
M. Georges DUCLOS

### COMMISSIONS PAR BUREAUX DE VOTE

M. Georges DUCLOS  
Mme Hélène PIGNON

M. Jean-Claude SENEQUE  
Mmc Michèle CAPDET

ARTICLE 2 : le Secrétaire Général de la préfecture et le Maire de Clichy-la-Garenne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 29 août 2018

Le Préfet  
Pour le Préfet, et par délégation  
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON



PREFET DES HAUTS DE SEINE

Arrêté DCL/BRGE n° 2018-159 du 29 août 2018 portant désignation  
des délégués de l'administration pour la révision des listes électorales  
de la commune de Colombes pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

**Vu** les dispositions du code électoral et notamment l'article L 16 et L 17,

**Vu** la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur n° 1317573.C du 25 juillet 2013 relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

**Vu** la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** la circulaire du ministère de l'Intérieur du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31 décembre 2019,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

## A R R E T E

**ARTICLE 1** : Les personnes ci-après énumérées, sont désignées en qualité de délégués de l'administration au sein des commissions administratives chargées de la révision des listes électorales de la commune de Colombes pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019 :

### COMMISSION COMMUNALE

M. François GIRARD

### COMMISSIONS PAR BUREAUX DE VOTE

Mme Chantal LAMBLIN  
M. Samidine M'MADI

M. François GIRARD

ARTICLE 2 : le Secrétaire Général de la préfecture et le Maire de Colombes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 29 août 2018

Le Préfet  
Pour le Préfet, et par délégation  
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON



PREFET DES HAUTS DE SEINE

Arrêté DCL/BRGE n° 2018-160 du 29 août 2018 portant désignation  
des délégués de l'administration pour la révision des listes électorales  
de la commune de Courbevoie pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

**Vu** les dispositions du code électoral et notamment l'article L 16 et L 17 ;

**Vu** la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur n° 1317573.C du 25 juillet 2013 relative  
à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

**Vu** la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les  
listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la  
France pour les élections municipales,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes  
électorales,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046  
du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants  
d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et  
de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes  
électorales,

**Vu** la circulaire du ministère de l'Intérieur du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la  
réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31  
décembre 2019,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

## AR R E T E

**ARTICLE 1** : les personnes ci-après énumérées, sont désignées en qualité de délégués de  
l'administration au sein des commissions administratives chargées de la révision des listes  
électorales de la commune de Courbevoie pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier  
2019 :

### COMMISSION COMMUNALE

M. Cyril PRALONG

### COMMISSIONS PAR BUREAUX DE VOTE

M. Michel DROUYER  
Mme Danièle KAMINER  
M. Jean Denis COLLIGNON

M. Daniel CASTAGNOS  
M. Pascal BOTINEAU  
M. Cyril PRALONG

**ARTICLE 2** : le Secrétaire Général de la préfecture et le Maire de Courbevoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 29 août 2018

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON



PREFET DES HAUTS DE SEINE

ARRETE DCL/BRGE n° 2018-161 du 29 août 2018 portant désignation  
des délégués de l'administration pour la révision des listes électorales  
de la commune de Garches pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

**Vu** les dispositions du code électoral et notamment l'article L 16 et L 17 ;

**Vu** la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur n° 1317573.C du 25 juillet 2013 relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

**Vu** la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** la circulaire du ministère de l'Intérieur du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31 décembre 2019,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

## A R R E T E

**ARTICLE 1** : Les personnes ci-après énumérées, sont désignées en qualité de délégués de l'administration au sein des commissions administratives chargées de la révision des listes électorales de la commune de Garches pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019 :

### COMMISSION COMMUNALE

Mme Joselyne STUDER-LAURENS

### COMMISSIONS PAR BUREAUX DE VOTE

Mme Joselyne STUDER-LAURENS

Mme Claire-Annie FAURE

ARTICLE 2 : le Secrétaire Général de la préfecture et le Maire de Garches sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 29 août 2018

Le Préfet  
Pour le Préfet, et par délégation  
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON



PREFET DES HAUTS DE SEINE

Arrêté DCL/BRGE n° 2018-162 du 29 août 2018 portant désignation  
des délégués de l'administration pour la révision des listes électorales  
de la commune de Gennevilliers pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

**Vu** les dispositions du code électoral et notamment l'article 16 et L 17,

**Vu** la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur n°1317573.C du 25 juillet 2013 relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

**Vu** la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** la circulaire du ministère de l'Intérieur du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31 décembre 2019,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** : les personnes ci-après énumérées sont désignées en qualité de délégués de l'administration au sein des commissions administratives chargées de la révision des listes électorales de la commune de Gennevilliers pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019.

**COMMISSION COMMUNALE**

Mme Danièle CHASTANET

**COMMISSIONS PAR BUREAUX DE VOTE**

Mme Danièle CHASTANET

ARTICLE 2 : le Secrétaire Général de la préfecture et le Maire de Gennevilliers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département

Nanterre, le 29 août 2018

Le Préfet  
Pour le Préfet, et par délégation  
le Secrétaire Général

Vincent BERTON



## PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DCL/BRGE n° 2018-163 du 29 août 2018 portant désignation  
des délégués de l'administration pour la révision des listes électorales  
de la commune de La Garenne-Colombes pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au  
9 janvier 2019

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

**Vu** les dispositions du code électoral et notamment l'article L 17,

**Vu** la circulaire du ministre de l'Intérieur n° 1317573.C du 25 juillet 2013 relative à la  
révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

**Vu** la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les  
listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la  
France pour les élections municipales,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes  
électorales,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-  
1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des  
ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections  
municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription  
sur les listes électorales,

**Vu** la circulaire du ministère de l'Intérieur du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la  
réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le  
31 décembre 2019,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

### ARRETE

**ARTICLE 1** : Les personnes ci-après énumérées, sont désignées en qualité de délégués de  
l'administration au sein des commissions administratives chargées de la révision des listes  
électorales de la commune de La Garenne-Colombes pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au  
9 janvier 2019.

### COMMISSION COMMUNALE

Mme Lucette MALIQUE

### COMMISSIONS PAR BUREAU DE VOTE

Mme Lucette MALIQUE  
M. Bernard GASCOIN  
M. Jean-Louis PERROT  
Mme Laurence SMADJA

M. Bertrand WALLON  
M. Robert DUVAL  
M. Ramez FAKIH

**ARTICLE 2** : le Secrétaire Général de la préfecture et le Maire de La Garenne-Colombes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 29 août 2018

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON



PREFET DES HAUTS DE SEINE

Arrêté DCL/BRGE n° 2018-164 du 29 août 2018 portant désignation  
des délégués de l'administration pour la révision des listes électorales  
de la commune de Levallois-Perret pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au  
9 janvier 2019

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

**Vu** les dispositions du code électoral et notamment l'article L 17,

**Vu** la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur n° 1317573.C du 25 juillet 2013 relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

**Vu** la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** la circulaire du ministère de l'Intérieur du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31 décembre 2019,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : les personnes ci-après énumérées, sont désignées en qualité de délégués de l'administration au sein des commissions administratives chargées de la révision des listes électorales de la commune de Levallois-Perret pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2018.

COMMISSION COMMUNALE

M. Georges DUFFAU

COMMISSIONS PAR BUREAU DE VOTE

M. François LASSALLE-CLAUX  
M. Roland SCAGLIOTTI  
M. Georges DUFFAU  
M. Franck BERTIN

Mme Chantal SPIRE-FRANCOIS  
M. Antoine BERTON  
M. Arnaud BILLOUE

ADRESSE POSTALE : 167-177, avenue Joliot Curie – 92013 Nanterre Cedex / COURRIEL : [courrier@hauts-de-seine.pref.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.pref.gouv.fr)  
STANDARD : 01.40.97.20.00 / TELECOPIE : 01.47.25.21.21 / INTERNET : <http://www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr>

ARTICLE 2 : le Secrétaire Général de la préfecture et le Maire de Levallois-Perret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département

Nanterre, le 29 août 2018

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON



PREFET DES HAUTS DE SEINE

Arrêté DCL/BRGE n° 2018-165 du 29 août 2018  
portant désignation des délégués de l'administration pour la révision des listes électorales  
de la commune de Nanterre pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

**Vu** les dispositions du code électoral et notamment l'article L 16 et L 17,

**Vu** la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur n° 1317573.C du 25 juillet 2013 relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

**Vu** la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** la circulaire du ministère de l'Intérieur du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31 décembre 2019,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

**- A R R E T E -**

**ARTICLE 1** : les personnes ci-après énumérées, sont désignées en qualité de délégués de l'administration au sein des commissions administratives chargées de la révision des listes électorales de la commune de Nanterre pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019.

**COMMISSION COMMUNALE**

**Titulaire** : Mme Marie-Line MEAUX

**Suppléant** : Mme Josiane TOUMAZET

**COMMISSIONS PAR BUREAUX DE VOTE**

Mme Marie-Line MEAUX  
Mme Noëlle TOUTTAIN  
Mme Josiane TOUMAZET  
M Claude HESS

Mme Lise CORTES  
M. Jean-Pierre BELLIER  
M. Francisco OLYMPIO

ARTICLE 2 : le Secrétaire Général de la préfecture et le Maire de Nanterre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 29 août 2018

Le Préfet  
Pour le Préfet, et par délégation  
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON



PREFET DES HAUTS DE SEINE

Arrêté DCL/BRGE n° 2018-166 du 29 août 2018 portant désignation des délégués de l'administration pour la révision des listes électorales de Neuilly-sur-Seine pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

**Vu** les dispositions du code électoral et notamment l'article L 16 et L 17,

**Vu** la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur n° 1317573.C du 25 juillet 2013 relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

**Vu** la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** la circulaire du ministère de l'Intérieur du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31 décembre 2019,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

## ARRETE

**ARTICLE 1** : les personnes ci-après énumérées, sont désignées en qualité de délégués de l'administration au sein des commissions administratives chargées de la révision des listes électorales de la commune de Neuilly-sur-Seine pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019 :

**COMMISSION COMMUNALE** : Mme Marie-Odile ARNAUD

### COMMISSIONS PAR BUREAU DE VOTE

Mme Marie-Odile ARNAUD  
M. Gilbert BALADI  
M. Manuel JAVARY  
M. Olivier LE MOTHEUX DU PLESSIS  
Mme Marie-Roger BILOA  
Mme Fatiha SABRI

Mme Sophie MERITET  
Mme Christine THEMAR-NOEL  
Mme Michèle PHILIP  
M. Armand NEDJIB  
Mme Edith GAY-VISINET'

ARTICLE 2 : le Secrétaire Général de la préfecture et le Maire de Neuilly-sur-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 29 août 2018

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON



PREFET DES HAUTS DE SEINE

Arrêté DCL/BRGE n° 2018-167 du 29 août 2018 portant désignation  
des délégués de l'administration pour la révision des listes électorales  
de la commune de Puteaux pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

**Vu** les dispositions du code électoral et notamment l'article L 17,

**Vu** la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur n° 1317573.C du 25 juillet 2013 relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

**Vu** la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** la circulaire du ministère de l'Intérieur du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31 décembre 2019,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** : Les personnes ci-après énumérées, sont désignées en qualité de délégués de l'administration au sein des commissions administratives chargées de la révision des listes électorales de la commune de Puteaux pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019.

**COMMISSION COMMUNALE**

M. Patrick GESTIN

**COMMISSIONS PAR BUREAU DE VOTE**

M. Patrick GESTIN  
M. Hacène MERABTI  
Mme Elisabeth LOUVET

M. Didier DEGOUT  
Mme Marianne BLONDY  
M. Jean-Marc MAURY

ARTICLE 2 : le Secrétaire Général de la préfecture et le Maire de Puteaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 29 août 2018

Le Préfet  
Pour le Préfet, et par délégation  
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON



PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DCL/BRGE n° 2018-168 du 29 août 2018 portant désignation  
des délégués de l'administration pour la révision des listes électorales  
de la commune de Rueil-Malmaison pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu les dispositions du code électoral et notamment l'article L 16 et L 17,

Vu la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur n° 1317573.C du 25 juillet 2013 relative  
à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

Vu la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les  
listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la  
France pour les élections municipales,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes  
électorales,

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046  
du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants  
d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et  
de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes  
électorales,

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la  
réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31  
décembre 2019,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

#### ARRETE

**ARTICLE 1** : les personnes ci-après énumérées, sont désignées en qualité de délégués de  
l'administration au sein des commissions administratives chargées de la révision des listes  
électorales de la commune de Rueil-Malmaison pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 9  
janvier 2019 :

#### COMMISSION COMMUNALE

M. René HULIN

#### COMMISSIONS PAR BUREAU DE VOTE

M. René HULIN  
M. Francis BEGUIN  
M. Thomas FORMERY

M. Mohammed HOSNI  
M. Serge PORTHAULT

**ARTICLE 2** : le Secrétaire Général de la préfecture et le Maire de Rueil-Malmaison sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 29 août 2018

Le Préfet  
Pour le Préfet, et par délégation  
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON



PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DCL/BRGE n° 2018-169 du 29 août 2018 portant désignation  
des délégués de l'administration pour la révision des listes électorales  
de la commune de Saint-Cloud pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

**Vu** les dispositions du code électoral et notamment l'article L 16 et L 17,

**Vu** la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur n° 1317573.C du 25 juillet 2013 relative  
à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

**Vu** la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les  
listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la  
France pour les élections municipales,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes  
électorales,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046  
du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants  
d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et  
de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes  
électorales,

**Vu** la circulaire du ministère de l'Intérieur du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la  
réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31  
décembre 2019,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

#### A R R E T E

**ARTICLE 1** : les personnes ci-après énumérées, sont désignées en qualité de délégués de  
l'administration au sein des commissions administratives chargées de la révision des listes  
électorales de la commune de Saint-Cloud pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier  
2019 :

#### COMMISSION COMMUNALE

Titulaire : Mme Joselyne CAZORLA

Suppléant : M. Philippe FOURNY

#### COMMISSIONS PAR BUREAU DE VOTE

Mme Anne-Véronique ALLOT  
M. Philippe FOURNY

M. Pierre PELATAN  
Mme Joselyne CAZORLA

**ARTICLE 2** : le Secrétaire Général de la préfecture et le Maire de Saint-Cloud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 29 août 2018

Le Préfet  
Pour le Préfet, et par délégation  
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON



PREFET DES HAUTS DE SEINE

Arrêté DCL/BRGE n° 2018-170 du 29 août 2018 portant désignation  
des délégués de l'administration pour la révision des listes électorales  
de la commune de Suresnes pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu les dispositions du code électoral et notamment l'article L 17 ;

Vu la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur n° 1317573.C du 25 juillet 2013 relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

Vu la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31 décembre 2019,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** : Les personnes ci-après énumérées, sont désignées en qualité de délégués de l'administration au sein des commissions administratives chargées de la révision des listes électorales de la commune de Suresnes pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019.

**COMMISSION COMMUNALE**

Docteur Jacques MALEYX

**COMMISSIONS PAR BUREAUX DE VOTE**

Docteur Jacques MALEYX  
M. Jean-Michel DALLE  
M. Pierre-Marie DEPARIS

M. Alain CHRETIEN  
M. Bruno BERTHET

**ARTICLE 2** : le Secrétaire Général de la préfecture et le Maire de Suresnes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 29 août 2018

De Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON



PREFET DES HAUTS DE SEINE

Arrêté DCL/BRGE n° 2018-171 du 29 août 2018 portant désignation  
des délégués de l'administration pour la révision des listes électorales  
de la commune de Vaucresson pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

**Vu** les dispositions du code électoral et notamment l'article L 17 ;

**Vu** la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur n° 1317573.C du 25 juillet 2013 relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

**Vu** la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** la circulaire du ministère de l'Intérieur du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31 décembre 2019,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

## A R R E T E

**ARTICLE 1** : Les personnes ci-après énumérées, sont désignées en qualité de délégués de l'administration au sein des commissions administratives chargées de la révision des listes électorales de la commune de Vaucresson pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 9 janvier 2019.

### COMMISSION COMMUNALE

M. Roland PLAZEN

### COMMISSIONS PAR BUREAUX DE VOTE

M. Roland PLAZEN

M. André CHAUVÉAU

ARTICLE 2 : le Secrétaire Général de la préfecture et le Maire de Vaucresson sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 29 août 2018

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON



PREFET DES HAUTS DE SEINE

Arrêté DCL/BRGE n° 2018-172 du 29 août 2018 portant désignation  
des délégués de l'administration pour la révision des listes électorales  
de la commune de Villeneuve-la-Garenne pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au  
9 janvier 2019

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

**Vu** les dispositions du code électoral et notamment l'article L 17,

**Vu** la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur n° 1317573.C du 25 juillet 2013  
relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales  
complémentaires ;

**Vu** la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les  
listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la  
France pour les élections municipales,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes  
électorales,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-  
1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des  
ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections  
municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription  
sur les listes électorales,

**Vu** la circulaire du ministère de l'Intérieur du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la  
réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le  
31 décembre 2019,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** : les personnes ci-après énumérées, sont désignées en qualité de délégués de  
l'administration au sein des commissions administratives chargées de la révision des listes  
électorales de la commune de Villeneuve-La-Garenne pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018  
au 9 janvier 2019 :

**COMMISSION COMMUNALE**

M. Pierre DAZIN

**COMMISSIONS PAR BUREAU DE VOTE**

M. Pierre DAZIN

Mme Peggy MICHINEAU

ADRESSE POSTALE : 167-177, avenue Joliot Curie - 92013 Nanterre Cedex / COURRIEL : [courrier@hauts-de-seine.pref.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.pref.gouv.fr)  
STANDARD : 01.40.97.20.00 / TELECOPIE : 01.47.25.21.21 / INTERNET : <http://www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr>

ARTICLE 2 : le Secrétaire Général de la préfecture et le Maire de Villeneuve-La-Garenne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département

Nanterre, le 29 août 2018

Le Préfet  
Pour le Préfet, et par délégation  
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON



PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DCL/BRGE n° 2018 -173 du 31 août 2018  
portant convocation des électeurs à l'élection des juges  
au tribunal de commerce de Nanterre.

LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le code électoral,

VU le code de commerce,

VU l'ordonnance n° 2006-673 du 8 juin 2006 portant refonte du code de l'organisation judiciaire et modifiant le code de commerce, le code rural et le code de procédure pénale (partie législative),

VU le décret n° 2007-431 du 25 mars 2007 portant refonte du code de l'organisation judiciaire et modifiant le code de commerce (partie réglementaire),

VU le décret n° 79-512 du 28 juin 1979 créant un tribunal de commerce à Nanterre,

VU le procès-verbal de la réunion de la commission d'établissement de la liste des électeurs du tribunal de commerce de Nanterre en date du 16 juillet 2018,

VU l'ordonnance du premier président de la cour d'appel de Versailles,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : les électeurs, inscrits sur la liste électorale pour la désignation des membres du tribunal de commerce de Nanterre, sont appelés à exprimer leur vote dont le dépouillement aura lieu le **jeudi 4 octobre 2018** à l'effet de pourvoir 23 sièges. En cas de second tour, le dépouillement aura lieu le **mercredi 17 octobre 2018**.

**ARTICLE 2** : le vote s'effectue à partir de la liste électorale établie conformément aux articles R.723.1 à R.723.4 du code de commerce et s'effectuera **uniquement par correspondance**.

**ARTICLE 3** : chaque électeur peut voter à l'aide d'un bulletin qu'il rédige lui-même. Il peut aussi utiliser l'un des bulletins imprimés par les candidats après avis de la commission d'organisation des élections. Ce bulletin peut être modifié de façon manuscrite par l'électeur qui souhaite en retrancher ou y ajouter des noms.

...

L'enveloppe de vote par correspondance contenant l'expression du vote doit être retournée en préfecture pour le **mercredi 3 octobre 2018, 18 heures (pour le 1<sup>er</sup> tour) et, en cas de second tour, le mardi 16 octobre 2018, 18 heures, délais de rigueur**. Elle doit impérativement être postée et ne peut en aucun cas être déposée en préfecture. L'électeur doit donc prendre toutes les précautions nécessaires afin de s'assurer de l'envoi par la poste de son vote suffisamment tôt avant ces échéances.

**ARTICLE 4** : les opérations de dépouillement et de recensement des votes auront lieu au tribunal de commerce de Nanterre, 4 rue Pablo Neruda à Nanterre (92000), 3<sup>ème</sup> étage, salle Jean Leroux, n° 3.19, le **jeudi 4 octobre 2018 à 9 heures 30**.

En cas de second tour, ces opérations auront lieu à la même adresse, le **mercredi 17 octobre 2018, à 9 heures 30**.

Une commission électorale, formée de trois magistrats de l'ordre judiciaire, dont au moins deux juges d'instance, dont le secrétariat est assuré par le greffier du tribunal de commerce de Nanterre, sera chargée de vérifier le bon déroulement des opérations électorales, de procéder au dépouillement des votes par correspondance et de proclamer les résultats.

**ARTICLE 5** : les déclarations de candidatures sont recevables jusqu'au **vendredi 14 septembre 2018** à la préfecture des Hauts-de-Seine, direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau de la réglementation générale et des élections, 167-177 avenue Joliot Curie, Nanterre - 8<sup>ème</sup> étage - bureau n° 8.84 - tous les jours, sauf samedis et dimanches, de 9h 30 à 11h 45 et de 14h 15 à 16h 30 et jusqu'à 18 heures le vendredi 14 septembre 2018.

Les déclarations doivent être établies par écrit et signées par les candidats. Elles peuvent être individuelles ou collectives. Elles doivent être remises en préfecture en main propre par le candidat ou un mandataire désigné par ses soins et ne peuvent être aucunement postées, transmises par voie électronique ou tout autre moyen.

Chaque candidat doit, à l'appui de sa candidature, déposer une déclaration écrite sur l'honneur indiquant qu'il remplit les conditions d'éligibilité fixées à l'article L.723.4 du code de commerce. Cette déclaration doit également indiquer que, conformément aux dispositions des articles L.723.5 à L.723.8 du code de commerce, il n'est frappé d'aucune des incapacités, déchéances ou inéligibilités prévues aux articles précités, qu'il ne fait pas l'objet d'une mesure de suspension et n'est pas candidat dans un autre tribunal de commerce.

Il doit en outre justifier de son identité par la copie d'un titre d'identité.

Chaque candidat se verra remettre un récépissé de dépôt de candidature par la préfecture.

**ARTICLE 6** : les élections ont lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. Les résultats sont proclamés publiquement par le président de la commission électorale.

Sont déclarés élus au premier tour, les candidats ayant obtenu un nombre de voix au moins égal à la majorité des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits.

Si aucun candidat n'est élu ou s'il reste des sièges à pourvoir, l'élection est acquise au second tour à la majorité relative des suffrages exprimés. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de voix au second tour, le plus âgé est proclamé élu.

/...

**ARTICLE 7** : les juges des tribunaux de commerce sont élus pour 2 ans lors de leur première élection et pour 4 ans lors des élections suivantes.

**ARTICLE 8** : le secrétaire général de la préfecture et le président de la commission électorale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à chacun des membres du collège électoral et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le 31 août 2018

Le Préfet,  
Pour le Préfet, et par délégation  
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Préfecture

Direction de la Citoyenneté  
et de la Légalité  
Bureau de la Réglementation générale  
et des Elections  
Affaire suivie par : Sébastien MAURICE  
Tél : 01 40 97 23 20  
Courriel : [pref-cdac92@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:pref-cdac92@hauts-de-seine.gouv.fr)

Avis DCL-BRGE-CDAC n°2018-180 du 3 septembre 2018 relatif à la demande de création d'un ensemble commercial Auchan totalisant 2387m2 de surface de vente, situé dans le lot G2 de l'Ecoquartier de la ZAC Victor Hugo à Bagneux, reçue dans mes services le 3 juillet 2018, et enregistrée sous le numéro 92.18.07.

### **LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DES HAUTS-DE-SEINE**

- AUX** termes du procès-verbal de ses délibérations en date du 5 juin 2018 ;
- VU** le code de commerce ;
- VU** la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;
- VU** le décret n°2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU** le décret du 23 août 2016 portant nomination de M. Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2018-31 du 20 février 2018 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine ;
- VU** la demande de création d'un ensemble commercial Auchan totalisant 2387m2 de surface de vente, situé dans le lot G2 de l'Ecoquartier de la ZAC Victor Hugo à Bagneux, reçue dans mes services le 3 juillet 2018, et enregistrée sous le numéro 92.18.07 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2018 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial chargée d'examiner la demande susvisée ;
- VU** le rapport d'instruction présenté par la Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement ;

Sous la présidence de Vincent BERTON, Secrétaire général de la Préfecture et après qu'en aient délibéré les membres :

**Mme Marie-Hélène AMIABLE**, maire de Bagneux ;  
**M. Max STAAT**, représentant M. Christian METAIRIE, maire d'Arcueil ;  
**M. Olivier DELOURME**, association Environnement 92 ;  
**M. Jean-Sébastien SOULE**, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine ;  
**M. Bernard DUCELIER**, association UFC Que Choisir.

Assistés des représentants de l'Administration :

- *Mme Véronique MONSENEGO, DRIEA*
- *M. Sébastien MAURICE, bureau de la réglementation générale et des élections*
- *M. Didier BITAUX, bureau de la réglementation générale et des élections*

Considérant que l'objet de la demande consiste en la création d'un ensemble commercial de 2 387 m<sup>2</sup> de surfaces de vente sur 3 niveaux : rez-de-chaussée, mezzanine et 1er étage constituant le socle d'un ensemble immobilier de 4 bâtiments de logements ;

Considérant que le projet comprend un supermarché à prédominance alimentaire de 2 152 m<sup>2</sup> de surfaces de vente et une petite cellule commerciale non alimentaire de 235 m<sup>2</sup> de surfaces de vente ;

Considérant que ce projet s'insère dans la ZAC EcoQuartier Victor Hugo sur l'îlot gare du futur pôle d'échanges intermodal majeur de Bagneux desservi à terme par la ligne 4 et la ligne 15 sud Grand Paris Express ;

Considérant que Le projet s'implante sur les emprises de l'ancien supermarché ATAC du Groupe Auchan fermé et démoli en 2014 ;

Suite aux échanges de la CDAC ;

*La Commission procède au vote.*

*Ont voté pour la réalisation du projet :*

**Mme Marie-Hélène AMIABLE**, maire de Bagneux ;  
**M. Max STAAT**, représentant M. Christian METAIRIE, maire d'Arcueil ;  
**M. Olivier DELOURME**, association Environnement 92 ;  
**M. Jean-Sébastien SOULE**, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine ;  
**M. Bernard DUCELIER**, association UFC Que Choisir

*S'est abstenu :*

*Néant*

*A voté contre le projet :*

*Néant*

*Absents :*

M. Patrick OLLIER, président de la Métropole du Grand Paris ;  
Mme Valérie PECRESSE, présidente de la Région Ile-de-France ;  
M. Alain-Bernard BOULANGER, maire de Villeneuve-la-Garenne ;  
M. Patrick DEVEDJIAN, président du Conseil départemental ;  
M. Gérard SCHREPFER, Association Léo Lagrange défense des consommateurs à Levallois-Perret ;  
M. Jean-Yves SENANT, maire d'Antony  
M. Raphaël SOUILMI, Association UDAF 94.

La commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine donne un avis favorable à la demande, déposée par les sociétés SAS SEERI, LINKCITY ILE-DE-FRANCE et GROUPE IMESTIA, relative à la création d'un ensemble commercial Auchan totalisant 2387m2 de surface de vente, situé dans le lot G2 de l'Ecoquartier de la ZAC Victor Hugo à Bagneux.

Nanterre, le 3 septembre 2018

Pour le Préfet, et par délégation,  
Le Secrétaire général

Vincent BERTON

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles  
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>